



Pierre Zappelli - *Président International*
port.+41 79 4175739 - president@panathlon.net

PANATHLON INTERNATIONAL

Ludis lungit

DÉCISIONS adoptées par le Comité de Présidence 6 décembre - réunion télématique

33/22/CP

Approbation procès-verbal CdP 15 septembre 2022

Le CdP,
vu le procès-verbal du CdP du 23 mai joints ci-annexé,
aucune observation n'ayant été formulée par les présents,

décide

- de l'approuver en l'état.

34/22/CP

Statut du Club Verona 1954

Le CdP,
vu les documents annexés,
vu également par le Secrétaire Général
- que la demande de modification a été rendue nécessaire afin d'adhérer à la réforme du troisième secteur,
- l'avis du Collège de Garantie Statutaire (CGS),
après en avoir délibéré,
vu les indications du Président du Collège des commissaires aux comptes (CRC) Giuseppe Ravasi, **décide**
- de le rendre exécutif conformément aux articles 17.3 des Statuts et 20.1 f) du Règlement du PI,
- de mandater le Secrétariat Général pour informer le Président du Club Verona 1954,
- d'approuver la demande reçue des présidents du CGS et du CRC, et soutenue par tous les présents, sur l'opportunité d'organiser une réunion avec la participation des membres du CGS, du CRC et des représentants du DI afin de donner une orientation générale aux Clubs.
- de mandater le président du CRC pour fournir l'avis issu de la rencontre lors de la prochaine réunion du CdP prévue à Rapallo le vendredi 17 février 2023 à 9 heures,
- de mandater le Secrétariat général pour inscrire le point "Statuts des Clubs" à l'ordre du jour de cette réunion.

35/22/CP

Projets PI :

1-implémentation du projet Fair Play

Le CdP,
vu la décision 23/22/CI,
vu également le matériel mis à disposition par le Prof. Lazzizzera, orateur de la conférence tenue à Rondine en mai dernier, pour la réalisation du projet en question, et résumé par le Secrétaire General, ci annexé après consultation des présentes,
considéré par le Président que le projet est
- fondamental car il englobe deux objectifs fondamentaux du PI : l'éducation des jeunes et le fair-play ;
- totalement en accord avec les indications de la Famille Olympique,
et donc une excellente initiative,
décide
- d'approuver le travail réalisé par le Prof. Lazzizzera, qui a déjà été expérimenté dans les écoles du Trentin pour la diffusion de l'éthique sportive et du fair-play, et de le remercier encore une fois pour son travail

VILLA QUEIROLO

Via Aurelia Ponente 1 - 16035 Rapallo (GE) - I
Tel. +39/0185/65295-6 - Fax +39/0185/230513
www.panathlon-international.org

Cod. fisc. 80045290105 - P.IVA 02009860996





PANATHLON INTERNATIONAL
LUDIS IUNGIT

- de mandater le Secrétariat général pour:
- fournir la traduction des fichiers dans les langues du PI (FR/IT/IN) à envoyer à tous les Clubs du Panathlon afin qu'ils puissent disposer d'un guide valable pour reproduire le projet dans les instituts scolaires de tout ordre et de tout degré dans leurs territoires de compétence.
- communiquer aux Clubs la possibilité de faire traduire le matériel pour les Clubs intéressés, de différentes zones linguistiques.
- préparer un kit de matériel ad hoc pour soutenir les clubs intéressés par la mise en œuvre du projet « **FAIR-PLAY ET ÉCOLE : UN NOUVEAU DÉPART** ».

36/22/CP

Projets PI :

2- Projet pour les personnes handicapées

3- Projet de soutien aux activités du Club

4- International Video Competition

5- Photo Contest

Le CdP,

vu la décision 23/22/CI du 14 octobre 2022,

vu les documents préparés par le Secrétaire Général ci-annexés

après consultation du Secrétaire général et du Président,

après consultation du Trésorier,

décide

- de confirmer la circulaire susmentionnée en ce qui concerne le projet "**CLUB + SENSIBLE AU SPORT POUR TOUS**",
- d'approuver le contenu des circulaires, avec leurs annexes, préparées par le Secrétaire Général concernant les projets : " soutien aux activités du Club ", " International Video Competition " et " Photo Contest ", ces deux derniers en collaboration avec la "Fondation PI-D.Chiesa,
- de mandater le Secrétaire général pour veiller à l'envoi des circulaires, avec les pièces jointes correspondantes, dans les délais qui y sont indiqués.

37/22/CP

AIOS nouvelle entité - GAISF - résolutions à la suite de l'Assemblée

Le CdP,

vu la décision 17/22/CI télématique du 9 août 2022,

après consultation du Président,

décide

- de prendre acte que :
 - L'AGFIS, après plus de 30 ans d'existence, a été définitivement dissoute par l'Assemblée extraordinaire tenue à Lausanne le 29 novembre,
 - seul SPORTACCORD existera, avec lequel le PI devra être associé dans le futur,
 - Bruno Molea est le représentant des membres associés dont fait partie le PI,
 - le 5 décembre 2022, l'AIOS, une nouvelle association dont le PI est l'un des fondateurs, a été enregistrée
 - le PI accepte pour l'instant de donner l'adresse de la Représentation de Lausanne, à la Maison du Sport, comme référence,
- de mandater le Secrétaire Général et le Représentant de Lausanne, en raison de l'impossibilité pour le Président Zappelli d'être présent, pour participer à l'Assemblée de l'AIOS du 16 décembre prochain, au cours de laquelle le Bureau sera nommé,
- de mandater le Secrétariat général pour inscrire le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CdP.



38/22/CP

Activité et variation des Clubs - état des paiements

- Club du Mozambique

Le CdP,

Les CdP,

vu la décision 20/22/CI du 14 octobre 2022 et les documents ci-annexés,

après consultation du Trésorier,

vu que la situation des paiements est positive également grâce au travail précis du Secrétariat général,

vu également la communication reçue du Gouverneur de la Zone 13, Francesco Sanna, concernant le Club de Cagliari,

après consultation du Président au sujet du Club de Luxembourg tel qu'il lui a été rapporté par le Conseiller international, Président de la Commission d'expansion, Van Campenhout, qui avait été désigné pour visiter le Club

vu la demande reçue pour la création d'un Club au Mozambique, suite au congrès organisé par le Club Lisboa sur le thème de l'éthique, avec les pays lusophones,

décide

- de mandater le Secrétaire Général pour procéder à la fermeture du Club de Cagliari (Zone 13 DI) et d'en informer les personnes concernées,

- de convenir avec le Trésorier de ne plus accepter, en principe, les Clubs ayant plus de 3 ans d'arriérés,

- de prendre note

- de la demande faite par le Trésorier, aux personnes présentes, d'exhorter les Clubs défaillants de leur territoire,

- de la situation du Club de Luxembourg,

- d'utiliser une partie du fonds d'expansion pour suivre la naissance de nouveaux Clubs dans les pays où il n'y a pas encore de District PI.

39/22/CP

Commission d'Ethique

Le CdP,

vu la décision 25/22/CI du 14 octobre 2022 et le point 7) du Document Final du Comité des Présidents de District,

après consultation du Secrétaire général et du Président qui a rappelé que la première demande était venue du Président du District CH+FL de l'époque,

vu qu'il est nécessaire de procéder à la définition des membres de la Commission afin qu'ils puissent commencer à travailler,

décide

- de confirmer la composition de la Commission selon la décision mentionnée ci-haut, qui sera composée de : Président Int., Secrétaire Général, Président de District CH+FL, un Représentant du DI, Mme María Victoria Tizón Acha, Membre du Club Lima, Représentante de l'Amérique du Sud,

- de mandater le Secrétaire Général pour communiquer cette résolution au Président du DI afin d'identifier le nom du représentant du District Italie à la Commission,

- d'indiquer la période fin janvier/début février 2023 pour une éventuelle première réunion qui se tiendra en anglais ou en français en virtuel,

- de mandater le Secrétariat général pour contacter les candidats susmentionnés afin de vérifier leur disponibilité à participer et pour inscrire le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CI.

40/22/CP

Joy and Pain in Sport



PANATHLON INTERNATIONAL
LUDIS IUNGIT

Le CdP,

vu la demande reçue de l'ancien membre de la Commission scientifique culturelles Yves Vanden Auweele de l'Université de Louvain,

après consultation du Président,

vu la demande du Past-Président, Rédacteur en chef, Giacomo Santini,

après en avoir délibéré,

décide

- d'accepter d'acquérir quelques exemplaires du livre pour le distribuer aux membres du PI et pour l'utiliser comme cadeau promotionnel,
- de mandater le Secrétariat général pour traduire la préface, déjà rédigée à cet effet par le Président Zappelli, dans les langues manquantes en vue de sa publication dans la prochaine revue PI et de l'envoyer au rédacteur en chef de la revue,
- de remercier l'auteur pour les redevances accordées au PI.

41/22/CP

Championnats de ski

Le CdP,

vu la demande reçue de la part du Président du club de Sondrio, qui était occupé à organiser les championnats de ski du Panathlon, organisés de longue date par le club jumelé de Trento, au cours de la première semaine de mars,

vu que le lieu choisi est Bormio, une station de ski internationale, ce qui pourrait faciliter la participation de membres des districts européens voisins,

après consultation du Secrétariat général,

après consultation des présentes,

décide

- de féliciter le Club pour cette initiative,
- d'accorder le Patronage du PI,
- d'accepter d'offrir la collaboration du Secrétariat Général, dans les termes demandés par le Club, pour faciliter la réalisation des Championnats avec une participation internationale.

42/22/CP

"Cours de leadership pour les femmes dans le para-sport, 2023 - APSO"

Le CdP,

vu la demande reçue de la part de M. Diego Dogà, Classificateur international et membre de la Commission ICF de la Fédération Internationale de Paracanoë, à travers le Conseiller international Chinellato,

vu également que l'APSO organise un cours consacré au leadership des femmes dans le para-sport,

vu que:

- la participation au cours est gratuite pour le premier participant. Pour les autres participants, le coût est de 500 euros chacun,

- le cours se déroulera en anglais et en virtuel

après consultation du Secrétaire Général,

après consultation des personnes présentes,

vu la suggestion du Trésorier,

décide

- d'être favorable à la participation à ce cours avec une présence, en parrainant toute autre participation,
- d'avoir identifié pour la zone "Europe", si disponible, le nouveau membre de la Commission d'expansion, Carla Spielmann, membre du Club de Soleure ;



PANATHLON INTERNATIONAL
LUDIS IUNGIT

- de demander au Président du District Italie d'indiquer, si disponible, le nom d'un membre qui pourrait être intéressé à participer, en tenant compte de la suggestion du Trésorier ;
- de procéder également pour l'Amérique du Sud avec la même demande au CI Luis Moreno.

43/22/CP

Nouveaux développements du projet "Alpe Adria Sport".

Le CdP,

vu la décision 26/22 (Projet Zone 12) du CdP du 15 juillet 2022 et vu les documents ci-annexés,

vu les demandes formulées par le Past-président,

vu que:

- l'activité transfrontalière est également très active grâce à la création du Club Primorska-Slovenija, à l'inauguration duquel de nombreux Présidents et Membres de Clubs des pays voisins étaient présents,
- l'initiative est en cours pour transformer le site web existant en un site international qui servira à connecter tous les clubs, autorités et administrateurs intéressés,
- dans la zone orientale, il y a une grande promotion parce qu'en 2026, Gorizia et la nouvelle Gorika, où le Club est né, seront des villes européennes de la culture et donc il y a un intérêt à impliquer d'autres villes de Styrie, après consultation des présents,

décide

- de remercier également le Past-président pour sa présence lors de l'inauguration du nouveau Club qui a eu lieu en marge des rencontres de Beausoleil en octobre dernier,
- accepter d'organiser un webinaire avec la présence de 6/7 personnes, comme signe d'attention supranationale, afin d'approfondir la connaissance de l'activité réalisée par "Alpe Adria Sport" à travers son site web en 4 langues,
- de mandater le Secrétaire Général de contacter le Gouverneur de la Zone 12 Perin pour organiser le débat, dans la période du 15 au 23 décembre, éventuellement avec la présence du Gouverneur de la Zone 01 Veneto, des Présidents des Clubs des Zones intéressées des Districts limitrophes et des membres du Comité de Présidence qui pourront y participer.